



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été numérisé par le Canopé de l'académie de Strasbourg
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Epreuve/sous épreuve :	
	NOM :	
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
NE RIEN ÉCRIRE	Prénoms :	N° du candidat <input type="text"/>
	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
	Appréciation du correcteur	
	Note : <input type="text"/>	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR

E4 – U42

Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

SESSION 2014

DOSSIER RÉPONSES

Ce dossier réponses comporte 9 pages, numérotées de 1/9 à 9/9.
Le candidat doit s'assurer que l'exemplaire remis est complet.

Aucun document n'est autorisé.

L'usage de la calculatrice est autorisé (*circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999*).

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR		Session 2014	<i>Dossier Réponses</i>
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1	<i>Page 1/9</i>

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

**BP CHARCUTIER-TRAITEUR
Session 2014**

**EPREUVE E4 – Sous-épreuve U42 Environnement économique, juridique et
social de l'entreprise**

TRAITEUR PRESTIGE

Annexe 1.1		4 points	
Annexe 1.2		8 points	
Annexe 2		8 points	
Annexe 3		9 points	
Annexe 4		11 points	
		TOTAL :	

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR

Session 2014

*Dossier
Réponses*

**E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social
de l'entreprise**

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Page 2/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 1-1

4 POINTS

Son activité étant en plein développement, M. LEPAGE souhaite adapter son entreprise à sa nouvelle taille.

En premier lieu, il souhaite travailler avec sa femme qui vient d'obtenir son diplôme d'assistante de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA)

Travail à faire n° 1-1

À l'aide de vos connaissances et du document 1, page 5/10 du dossier sujet, répondre aux questions suivantes.

1. Pourquoi la loi oblige-t-elle les femmes qui travaillent avec leur mari à choisir un statut (juridique, social et fiscal) ? (1 point)

.....

.....

.....

2. Citer les trois statuts possibles du conjoint ainsi qu'un avantage. (3 points)

Statuts	Avantage pour le conjoint

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 1-2

8 POINTS

Travail à faire n° 1-2

Monsieur LEPAGE décide de s'associer à son épouse. Plusieurs formes juridiques existent. À l'aide de vos connaissances, compléter le tableau afin de déterminer celles qui conviendraient au projet de Monsieur LEPAGE et répondre aux questions suivantes.

1. Afin de choisir la forme juridique la mieux adaptée à son projet, M. LEPAGE vous demande de compléter le tableau suivant (6 points) :

Forme Juridique	Signification du sigle	Adaptée au projet OUI / NON	Justification principale
E.I.			
Auto-entrepreneur			
E.U.R.L.			
E.I.R.L.			
S.A.R.L.			
S.A.			

2. Dans le cadre de ces changements, Monsieur LEPAGE sera en relation avec le CFE.

Expliquer ce sigle et la fonction de ce service (2 points).

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 2

8 POINTS

M. LEPAGE a choisi de s'approvisionner en direct chez les producteurs locaux. Il s'interroge sur la notion de commerce équitable de proximité, concept qu'il aimerait exploiter commercialement dans sa boutique.

Travail à faire n°2

À partir des documents 2.1 et 2.2, pages 6/10 et 7/10 du dossier sujet, ainsi que de vos connaissances, répondre aux questions que se pose Monsieur Lepage.

1. À partir du document 2.1, estimez-vous que notre activité répond aux critères d'un commerce équitable de proximité ? Justifier votre réponse (2 points).

.....
.....
.....
.....

2. À partir des différentes informations du document 2.2, estimez-vous que notre activité répond aux critères d'un circuit court ? Justifier votre réponse (2 points).

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont les avantages résultants de ces deux pratiques ? (quatre réponses attendues) (4 points)

.....
.....
.....
.....
.....

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR		Session 2014	<i>Dossier Réponses</i>
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1	Page 5/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 3

9 POINTS

Toujours dans le cadre de la restructuration, M. LEPAGE s'intéresse aux nouveaux moyens de paiement sans contact.

Travail à faire n° 3

À partir du document 3.1 page 9/10 du dossier sujet ainsi que de vos connaissances, répondre aux questions qu'il se pose.

1. Quel montant d'achat est concerné par le paiement sans contact ? (2 points)

.....

2. Quels en sont les intérêts ? (deux réponses attendues) (2 points).

- Pour le consommateur :

.....

.....

- Pour le commerçant :

.....

.....

3. Quel peut-être le frein pour le client à utiliser ce mode de paiement ? (2 points)

.....

.....

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR		Session 2014	<i>Dossier Réponses</i>
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1	<i>Page 6/9</i>

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4. Le commerçant risque-t-il de refuser ce mode de paiement ? Justifier votre réponse (2 points).

.....
.....
.....

5. Citer un autre moyen de paiement « sans contact » qui pourrait remplacer la carte bancaire. (1 point)

.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Canopé

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR		Session 2014	<i>Dossier Réponses</i>
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1	Page 7/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 4

11 POINTS

M. LEPAGE envisage le licenciement de Mlle LEGRAND sous prétexte d'avoir envoyé une centaine de courriels personnels en deux mois depuis son lieu de travail.

De son côté, Mlle LEGRAND prétend que ces courriels ont été rédigés pendant les pauses et qu'elle n'a pas porté atteinte au bon fonctionnement de l'entreprise.

L'employeur précise qu'il a découvert cette correspondance en recherchant l'origine d'un virus dans le système informatique. De plus, il estime qu'une dizaine de courriers électroniques par jour représentent une heure de travail négligée quotidiennement.

Travail à faire n° 4

Vous avez pris connaissance de l'article (document 4.1, page 10/10 du dossier sujet) et vous vous interrogez sur la pertinence du motif du licenciement de Mlle LEGRAND. Répondre aux questions suivantes.

1. Quel est le problème de droit soulevé ? (1 point)

.....
.....
.....

2. Pour quelle raison Monsieur LEPAGE peut-il lancer la procédure de licenciement en invoquant ces motifs ? Justifier votre réponse (3 points).

.....
.....
.....

3. Si Mlle LEGRAND veut contester le licenciement, elle devra s'adresser au Conseil des Prud'hommes. Pourquoi ? (1,5 point)

.....
.....

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR		Session 2014	Dossier Réponses
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1	Page 8/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4. Quelle est la particularité des juges du Conseil des Prud'hommes (1,5 point) ?

.....
.....

5. Pourquoi dit-on que ce Tribunal est une juridiction paritaire (2 points) ?

.....
.....

6. Quelles sont les voies de recours si l'une des parties n'est pas d'accord avec le jugement prononcé en 1ère instance ? (2 points)

Dans le cas où le tribunal juge en premier ressort :

Dans le cas où le tribunal juge en premier et dernier ressort :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Campus

BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER TRAITEUR	Session 2014	<i>Dossier Réponses</i>
E.4 – Sous épreuve U42 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise	Durée : 2 heures	Coefficient : 1
		<i>Page 9/9</i>